

Compte rendu de la séance du 11 janvier 2024

Présents : Monsieur Didier DORIAN, Monsieur Yves TRAVERSE, Monsieur Patrick ALONSO, Madame Claudette BOY, Monsieur Dominique VALLOIS, Madame Béatrice VERTUT, Madame Marie-Noëlle VESIN

Excusés : Monsieur Patrice BONDER

Secrétaire de la séance: Marie-Noëlle VESIN

Début de séance: 20H45

Ordre du jour:

Plan financement Opération VESTIAIRES STADE pour demande de DETR 2024

Choix des entreprises pour les travaux du CIMETIERE de Montcabrier

Questions diverses

Délibérations du conseil:

DEMANDE DE DETR 2024 POUR PROJET VESTIAIRES DU STADE (2024 DE 01)

Le Maire présente le projet de **Réaménagement des vestiaires et installations du stade de Montcabrier avec pose de panneaux photovoltaïques**. Ce projet ainsi intitulé a fait l'objet de demandes de devis et fera prochainement l'objet d'une demande d'urbanisme (Permis de construire).

Ce projet fait partie des critères d'éligibilité à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR exercice 2024), dans le cadre Loisirs et Sports.

La DETR 2024 pourrait subventionner 30% des dépenses éligibles et conditionne l'obtention éventuelle d'autres subventions.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à demander la DETR 2024 en constituant le dossier sur la plateforme de dématérialisation dédiée avant le 15 janvier 2024, ainsi que les autres subventions éventuelles, selon le Plan de Financement prévisionnel suivant:

	%	Dépenses HT éligibles en €	Subventionné /autofinancé en €
TOTAL OPERATION HT	100%	254 320.00	
<i>TOTAL TTC pour info</i>	100%	305 184.00	
Subv. Etat DETR 2024	30%		76 296.00
Subv. Région	15 %		38 148.00

Subv. Département	20 %		50 864.00
Fonds Verts (Photovoltaïque)	?		Si projet éligible
Fonds Aide Football Amateur	10 %		25 432.00
Autofin. HT dont emprunt au besoin	25 %		63 580.00 + 50 864.00 de TVA

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de la DETR 2024 sur la base du Plan de Financement présenté, ainsi que les dossiers de demande de subventions annexes éventuelles (Département et Région), en vue de finaliser le PROJET REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES ET INSTALLATIONS DU STADE DE MONTCABRIER AVEC POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, en fonction des devis qui ont été présentés.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX DU CIMETIERE DE MONTCABRIER (2024 DE 02)

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis proposés pour le projet **CIMETIERE DE MONTCABRIER ET SES ABORDS** proposés par les sociétés *ETS LAGREZE, TRAVAUX PUBLICS CAZEAUX & Fils* et *GRILLAGES CAUMON*.

Au vu des dimensions, des matériaux, au vu des prix proposés, le Conseil après en avoir délibéré porte son choix à l'unanimité sur les propositions des entreprises:

- *TRAVAUX PUBLICS CAZEAUX & FILS pour un montant total de 48 213.00 euros HT (57 855.60 € TTC)*
- *SARL Grillages CAUMON pour un montant total de 5 899.52 euros HT (7079.43 € TTC) pour le cimetière de Montcabrier*
- *SARL Grillages CAUMON pour un montant total de 3 617.47 euros HT (4 340.96 € TTC) pour le cimetière de Mazières à Montcabrier*

En outre, compte tenu de la fluctuation des prix des matériaux, le Conseil, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de passer commande aux entreprises dès que cette décision sera rendue exécutoire.

DEMANDE DE LA DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (2024 DE 03)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet **Réaménagement des cimetières de Montcabrier et leurs abords** sera très prochainement mis en oeuvre. Ce projet comprend une partie sécurisation des aires de stationnement permettant l'accès au cimetière de Montcabrier au lieu-dit Le Roc, depuis la RD 58, qui rentre dans les critères d'attribution de la dotation départementale au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à présenter une demande de dotation départementale au titre des amendes de police pour l'opération d'investissement Réaménagement des cimetières de Montcabrier et leurs abords.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.